

A Rouen, un jeune Guinéen esclave en Libye réclame l'asile en France

Justice. Le tribunal administratif a examiné la situation d'un Guinéen de 22 ans, hier. La préfecture demande sa reconduite en Italie.



Benoît MARIN-CURTOUD , Boris MASLARD



PUBLIÉ LE 24/07/2018 À 22:14



MIS À JOUR LE 24/07/2018 À 22:14



TEMPS DE LECTURE : 1 MINUTE



▲ Le tribunal administratif mettra-t-il fin à l'errance du réfugié ? (photo B. Maslard)

La préfecture obtiendra-t-elle gain de cause contre Naby Kanté, jeune guinéen de 22 ans contre qui a été dressé un arrêté de reconduite en Italie en conformité avec les accords de Dublin et qui conteste la procédure mise en place ? Réponse dans trois semaines environ mais l'examen du dossier a surtout été l'occasion de plonger par effraction dans le monde des migrants et de leurs vies tandis qu'une vingtaine de personnes, émues par le sort du demandeur d'asile, s'étaient mobilisées pour le soutenir devant la juridiction.

Si, côté procédure , la préfecture demande la remise aux autorités italiennes du jeune homme parce que ce fut son point d'entrée en Europe, le récit qui fonde la demande d'asile est glaçant. Âgé de 22 ans, diplômé à bac +3 et devenu administrateur et gestionnaire de la culture à Conakry, Naby Kanté raconte.

« J'ai été emprisonné deux ans, six mois et neuf jours dans la plus grande prison du pays, sans procès, parce que ma famille s'opposait au régime. » L'accusé dénonce des tortures alors qu'il était avec 2 000 détenus dans une prison prévue pour 220 personnes seulement.

Travaux forcés et tortures en bord de Méditerranée

Le 9 novembre 2015, c'est la mutinerie. Naby Kanté parle même d'attentat, d'une bombe qui aurait percé les murs de la prison. Il s'échappe et parvient à sortir du pays en taxibus, déguisé en femme.

Du Mali il passe au Burkina, au Niger puis en Libye. « Là-bas, ils m'ont presque frappé à mort. J'étais dans une situation d'esclavage, nourri de pain et de fromage et obligé d'aller nourrir des animaux, de construire des bâtiments. Un jour, j'ai demandé un peu plus à manger, mon esclavagiste m'a frappé. Avec d'autres, ils se sont jetés sur moi. » Grièvement blessé, Naby Kanté est exfiltré par ses compagnons d'infortune et se terre dans un fossé.

43 morts en mer

Un Libyen le voit, lui apporte à manger mais croyez-vous qu'il fût soigné ? « Pas de nègre à l'hôpital », lui a dit son sauveur qui l'emmène jusqu'à la côte où le jeune homme parvient à embarquer sur un bateau gonflable. « Il y a eu 43 morts »,

constate le réfugié qui finalement est recueilli à bord d'un vrai bateau, hospitalisé, puis débarqué en Italie.

Mal soigné sur la péninsule, Naby Kanté est venu en France en novembre dernier. Depuis, entre le 115 qui lui propose parfois un hébergement en foyer jusqu'à l'aide du réseau Welcome qui le loge, il vivote en attendant de pouvoir déposer sa demande d'asile en France. C'est l'enjeu du procès qu'il intente à la préfecture.

Une procédure contestée

Les faits sont simples, le droit des étrangers l'est moins. Naby Kanté est entré en Europe via l'Italie. Au titre des accords

de Dublin, ce sont les autorités italiennes qui devraient examiner sa demande d'asile. La préfecture a pris un arrêté de reconduite une première fois qui a été annulé pour défaut de motivation. Dans la foulée un autre arrêté a été pris, « sans autre entretien ou réexamen du dossier », dénonce Me Souty, du cabinet Eden. L'avocat réclame l'annulation de l'arrêté et l'enregistrement de la demande d'asile en France. Le conseil s'appuie sur la situation sanitaire de son client mais aussi sur le fait que les autorités italiennes se disent complètement débordées par l'afflux de réfugiés. Réponse dans quelques semaines.